



ASSOCIATION LOCALE DES ACTIVITÉS SOCIALES DU C.E.A. CESTA

Le BARP, le 09 mai 2023

NOTE ALAS N° 42 / 2023

AIDES AUX ETUDES COLLEGE ANNÉE 2023 / 2024

(Annule et remplace la note ALAS n°74/2022)

PERIODE DE REFERENCE

Les dossiers traités concernent l'année scolaire 2023/2024, soit du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font directement à partir de la création d'un dossier en ligne via le site OAASIS disponible depuis le réseau O (<https://oaasis.fr>). Le dossier (formulaire de demande + pièces justificatives) doit être déposée dans un seul fichier avant la date limite d'inscription.

Date Limite d'inscription : 30/11/2023

***Nota :** Si vous rencontrez des problèmes lors de votre inscription en ligne, veuillez prendre contact avec le BLG, soit par mail, soit par téléphone pour convenir d'un RV afin de faire votre inscription en ligne avec le BLG au bâtiment 256.*

***Référent BLG pour cette prestation :** Henri ERRECA (☎ 4.68.16)*

BENEFICIAIRES :

Tous les ouvrants-droit rattachés géographiquement au CESTA, dont les enfants sont bénéficiaires de prestations au sens de la note ACAS R1 (disponible sur le site intranet de

l'ALAS), peuvent solliciter une aide de l'ALAS pour pour la scolarité enseignement second degré collège, de leurs enfants, sous certaines conditions.

ALAS CEA CESTA 15, avenue de sablières CS 60001 33116 LE BARP CEDEX

Email BLG CESTA : anne.garcin@dam.c / dominique.dray@dam.c / Henri.ERRECA@dam.c

Tél. 05 57 04 48 81 / 04 46 14 / 04 68 16

Association loi de 1901 déclarée le 02/06/1983 - RNA W336000939 – SIRET 38052150000013

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU DOSSIER

Le dossier est recevable si :

- les pièces justificatives sont fournies avant la date limite de dépôt
- l'établissement fréquenté est un établissement public de l'Éducation Nationale ou un établissement privé régi par un contrat d'association.

La participation aux frais de la scolarité couvre uniquement la période de l'enseignement du second degré collège.

Les cas particuliers seront instruits en commission scolarité et soumis au vote de l'AGO.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

L'inscription se faisant en ligne, toute les pièces à fournir devront être numérisée et assemblées dans un seul fichier (taille maximale de 8 Mo).

Impérativement :

- ✓ Avis d'imposition de l'année n-1 pour le calcul du Coefficient Social, si ce dernier n'est pas fourni, le coefficient minimum sera appliqué (un justificatif de composition familiale reste toutefois nécessaire).
- ✓ Certificat de scolarité ou d'inscription (année n, n+1) précisant le statut de l'Établissement.

Pour les frais de scolarité

- ✓ factures d'équipement spécifique pour les élèves avec la demande de l'établissement justifiant l'achat d'équipement spécifique, ✓ justificatif lié à un besoin spécifique de l'enfant.

Pour les Frais de vie :



✓ les frais liés au logement :

- ☐ bail et quittance de loyer où figure le nom de l'élève ayant droit) ☐
facture de l'internat,

Veillez regrouper sur une feuille la liste et les montants de chaque dépense.

MODALITE DU VERSEMENT

Cette participation sera versée sous forme de carte cadeau dématérialisée jusqu'à concurrence de 186 €, et au-delà de 186 €, au choix du salarié (choix à effectuer lors de l'inscription en ligne) :

- soit par **virement sur salaire** du salarié, minorée des charges patronales (environ 30% de la somme versée) et déclarée à l'administration du CEA (imposable et assujettie aux charges sociales),
- soit versée en **carte culture dématérialisée Illicado** (exonérée de toutes charges et non imposables).

Les bénéficiaires seront informés par mail de l'arrivée des chèques ILLICCADO, à partir de leur compte personnel sur OUI_CSE (renseignement adresse email personnel obligatoire).

CALCUL DE LA PARTICIPATION EN FONCTION DU CS :

Participation soumise à la fourniture des factures

	Participation aux frais de scolarité
Champs d'application	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Frais d'équipement spécifique demandés par l'établissement (pièce à fournir); ✓ Les frais d'équipement liés à un besoin spécifique médical de l'enfant, pouvant faire suite à une prescription médicale, un PPS, un PAP, un PPRE ou un PAI... Le demandeur se rapprochera de l'Assistante de Service Social, qui présentera le dossier en AGO ALAS. <p>Les fournitures scolaires ne sont pas considérées comme des équipements spécifiques.</p>
Plafond	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 20% du plafond mensuel de la sécurité social pour les études technologiques ou professionnelles, soit en 2023 733,20 €



<u>Calcul</u>	La participation est calculée en appliquant le Coefficient Social, à partir des justificatifs des dépenses réelles, dans la limite du plafond.
----------------------	--

	<u>Participation aux frais de vie</u>
<u>Champs d'application</u>	✓ Les frais de vie ne concernent que les frais associés à l'internat ou au logement.
<u>Plafond</u>	✓ 25% du plafond mensuel de la sécurité social, soit en 2023 916,50 €
<u>Calcul</u>	La participation est calculée en appliquant le Coefficient Social, à partir des justificatifs des dépenses réelles, dans la limite du plafond.

La participation est fonction du Coefficient Social, selon le barème ci-joint.

<u>Coefficient Social (CS)</u>			<u>Montant minimal de l'aide</u>	<u>Montant maximum de l'aide</u>
<u>Supérieur à</u>	<u>Inférieur (ou égal) à</u>	<u>Taux (%)</u>		
-	750	61%	0 €	1 006,00 €
750	900	54%	0 €	889,00 €
900	1050	47%	0 €	774,00 €
1050	1200	40%	0 €	659,00 €
1200	1350	34%	0 €	560,00 €
1350	1500	29%	0 €	477,00 €
1500	1650	25%	0 €	412,00 €
1650	1800	22%	0 €	362,00 €
1800		20%	0 €	329,00 €
CS non déterminé		20%	0 €	329,00 €

Le montant de la participation sera arrondi à l'euro près.

Toute participation d'un montant inférieur à 10€ ne sera pas versée

Validation des dossiers en ligne sous OAASIS jusqu'au 30 novembre 2023

Le Président de l'ALAS

ASSOCIATION LOCALE DES ACTIVITÉS SOCIALES DU C.E.A. CESTA





Sébastien VERDELET





ASSOCIATION LOCALE DES ACTIVITÉS SOCIALES DU C.E.A. CESTA

Inscription en ligne OAASIS Prestation Aide aux Etudes 2023

✓ Cette note concernent l'année scolaire 2023/2024.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION EN LIGNE : 30/11/2023

L'inscription est disponible sous OAASIS dans la rubrique «Enfants/Scolarité ».

- Connectez-vous à votre compte personnel OAASIS : <https://oaasis.cea.fr>.
- Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « *j'ai oublié mon mot de passe* ».
- **Référent BLG** pour cette prestation : Henri ERRECA (☎ 4.68.16)

Le choix du mode de règlement pour le complément carte cadeau dématérialisée se fait en sélection l'option choisi lors de l'inscription en ligne :



Inscription Carte Cadeau

Inscription complément Carte Culture

Inscription complément virement

ou

(participation minorée des charges
URSSAF)

Le formulaire de la page suivante est à imprimer, remplir et numériser pour les joindre aux pièces justificatives.

ALAS CEA CESTA 15, avenue de sablières CS 60001 33116 LE BARP CEDEX

Email BLG CESTA : anne.garcin@dam.c / dominique.dray@dam.c / Henri.ERRECA@dam.c

Tél. 05 57 04 48 81 / 04 46 14 / 04 68 16

Association loi de 1901 déclarée le 02/06/1983 - RNA W336000939 – SIRET 38052150000013

5/6

6/6

**Formulaire de demande de participation à
imprimer, remplir et numériser**

Tableau récapitulatif des frais

Date	Justificatifs de paiement	Montant	Validation BLG

Date du dépôt du dossier :	
----------------------------	--

Signature du salarié valant attestation sur l'honneur

ASSOCIATION LOCALE DES ACTIVITÉS SOCIALES DU C.E.A. CESTA

